



Le Snui-Sud Trésor devient Solidaires Finances Publiques

Section de la Réunion



Email : solidairefinancespubliques.drif974@dgfip.finances.gouv.fr

Saint-Denis le 24 mai 2013

Madame la Députée,
Monsieur le Député,

Le syndicat national Solidaires Finances Publiques (ex SNUI-SUD Trésor), en sa qualité de première organisation syndicale de la Direction Régionale des finances publiques (DRFiP), s'adresse aujourd'hui directement à vous dans le cadre d'une démarche exceptionnelle pour notre organisation. L'objectif de notre démarche est de vous alerter sur la situation inquiétante de la DRFiP et sur le caractère intenable de son évolution.

Ce cri d'alarme est lancé au moment où plusieurs milliers de personnes (380 000) se rendent, en ce mois de mai, dans les services des Finances publiques. Cette période de la campagne d'accueil, de renseignements et de dépôt des déclarations de revenus apparaît d'autant plus tendue cette année qu'elle vient après des semaines émaillées par la révélation de scandales liés à la grande fraude fiscale (affaire Cahuzac, offshore leaks,...). Solidaires Finances Publiques autour du Manifeste de l'agent des Finances Publiques (petitiondrgfip.fr) et a lancé le blog de témoignages (nosfinancespubliques.fr). Par ailleurs nous avons récemment publié un nouveau rapport sur la fraude fiscale à La Réunion, estimée entre 320 et 380 millions d'euros par an.

Au-delà du contrôle fiscal, c'est toute la chaîne de travail des missions fiscales et, plus généralement, les missions financières, comptables et foncières de la DRFiP qui sont en danger. Ce courrier a pour objet de vous permettre d'en juger plus précisément et de solliciter votre intervention pour rétablir la capacité d'action de notre administration et, par conséquent, d'améliorer les conditions de vie au travail des agents que nous représentons.

La DRFiP est une administration dont les missions sont nombreuses et centrales dans la vie en société

Issue de la fusion de la Direction générale des impôts et de la Direction générale de la comptabilité publique, la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) a de fait connu de profondes mutations depuis sa création en 2008 et, avant, depuis le début des années 2000 notamment. C'est probablement l'administration d'Etat qui s'est le plus réformée. C'est aussi, paradoxalement, l'une des administrations d'Etat les plus visibles mais également les moins connues de l'opinion. Cette situation, préjudiciable pour les agents et les missions de la DGFIP, nourrit de nombreuses idées reçues sur lesquelles il est important de revenir pour que vous compreniez le sens profond de notre démarche.

Comme vous le savez, les missions de la DGFIP et bien entendu de la DRFiP sont particulièrement étendues : elles touchent aux recettes fiscales et non fiscales de l'Etat et des collectivités locales, au domaine de l'Etat, à la gestion de la dépense publique, au conseil aux collectivités locales, aux missions cadastrales, aux amendes... La DGFIP est donc plus qu'une administration fiscale : c'est l'administration des finances publiques au sens large. Elle assure de nombreuses missions financières non fiscales : recouvrement des recettes non fiscales et des amendes, gestion de la dépense publique, conseil aux collectivités locales...

On ne peut donc, comme on l'entend fréquemment, invoquer la seule télédéclaration des revenus par Internet pour justifier des suppressions massives d'emplois. Au reste, l'Inspection générale des finances avait évalué les gains de productivité de la télédéclaration à 65 emplois par million de télédéclarants. En toute logique, la DGFIP aurait dû, selon ce calcul, perdre moins de 1000 emplois depuis 2002. Or, elle en a perdu 25000... Le miroir grossissant et déformant de cette procédure électronique a particulièrement mal éclairé les choix gouvernementaux successifs. En réalité, la hausse de la charge de travail est réelle : elle a été évaluée à 35% sur la période 2007/2011... De même, la complexité du travail s'est considérablement accrue, en témoigne le nombre de nouveautés fiscales et de changements dans l'organisation du travail.

Les moyens baissent fortement mais la charge de travail augmente continuellement

La DGFIP a subi plus de 25000 suppressions d'emplois depuis 2002 et, depuis 2007, le taux de non remplacement (c'est-à-dire le taux de suppression d'emplois rapporté aux départs à la retraite) est de 2 sur 3. Ce taux de non remplacement a donc été largement supérieur au taux de 1 sur 2 mis en œuvre dans la cadre de la RGPP (signalons qu'avec un taux de non remplacement de 1 sur 2, la DGFIP aurait actuellement 3300 emplois de plus).

Pour 2013, le rapport de la commission des finances de l'Assemblée nationale précité précise même que « le taux de non remplacement des départs à la retraite atteint 67,4 % ».

Ces suppressions d'emplois ont exclusivement pesé sur les catégories C (avec depuis 2006 la suppression de 17545 emplois en « équivalent temps plein travaillé » -ETPT-) et B (6719 ETPT depuis 2006). Or, les agents de catégorie C et B assurent des missions centrales pour la DGFIP : accueil, gestion des dossiers, détection de la fraude, conseil aux collectivités locales, recouvrement, contrôle fiscal, missions d'enregistrement et de publicité foncière... Ces suppressions d'emplois ont dégradé de manière très inquiétante la qualité du service public et les conditions de travail de tous les agents.

Enfin tout récemment, ce sont ajoutés aux suppressions de postes et aux restructurations des réductions des moyens financiers : ceux-ci ont baissé de 7,9% en 2012 et baisseront de 9% en 2013. Ceci signifie concrètement que des travaux d'aménagement ne seront pas effectués, que des entreprises qui travaillent pour l'Etat seront payées de plus en plus tardivement, que des paiements de loyers seront différés, que des frais de déplacement seront encore plus mal remboursés...

A la DRFiP de La Réunion, la situation de l'emploi est apocalyptique. Plus de 50 emplois de cadre C ont disparu des services ces dernières années !

Il nous est impossible aujourd'hui de recevoir décemment les multiples usagers de l'ensemble des services de la DRFiP. Ces derniers sont dans l'incapacité de faire face aux obligations les plus élémentaires vis à vis des particuliers, des professionnels et des collectivités locales. La DRFiP de la Réunion est en sous-effectif par rapport aux départements de la métropole et même des départements antillais. Plusieurs trésoreries ou SIP (Services des Impôts et des Particuliers) sont obligés de fermer leurs portes de manière anticipée tôt dans la matinée.

Il existe de fait une véritable rupture d'égalité de traitement pour les citoyens de La Réunion. On leur prive d'un droit que n'importe quel citoyen de la France métropolitaine dispose. Est-ce cela la République ?

Solidaires Finances Publiques tient également à porter à votre connaissance que les fortes suppressions d'emplois dans un département déjà largement en sous-effectif conduit à un blocage des mutations entre la métropole et La Réunion. Des familles sont séparées, des couples se désunissent, des collègues se divisent. Comme vous le savez, La Réunion est une île distante de 10 000 km de la France métropolitaine. Cela impose des décisions importantes et inédites de votre part : arrêtez de participer au massacre des suppressions d'emplois de La Réunion ; aidez les organisations syndicales à défendre les citoyens de La Réunion et les agents de la DRFiP du département.

C'est la deuxième fois que Solidaires Finances Publiques de La Réunion vous interpelle. Nous regrettons votre absence de réponse.

Nous sollicitons un rendez-vous afin de vous exposer la situation de la DRFiP de la Réunion, celle de vos administrés et/ou électeurs qui essayent d'avoir accès à nos services, et celle des agents de la DRFiP de La Réunion.

Certaines idées fausses pèsent lourdement sur les agents et les missions de la DGFIP

La DGFIP est née de la fusion de la Direction générale des impôts et de la Direction générale de la comptabilité publique. Cette fusion n'a pas été « chèrement payée » comme l'a laissé entendre la Cour des comptes dans son rapport d'octobre 2011¹. La Cour a en effet additionné les mesures catégorielles qui, pour la plupart, n'ont pas de rapport avec la fusion. Il en va ainsi du plan de qualification ministériel dont le périmètre dépasse celui de la DGFIP d'une part, et qui ne fait que reconnaître la hausse réelle des qualifications des agents dans un ministère qui connaît de profondes évolutions dans le travail. Il en va également ainsi de l'harmonisation des régimes indemnitaires, une conséquence mécanique de la fusion de deux corps de fonctionnaires sur le régime le plus favorable afin d'éviter de faire des perdants, voulue par Eric Woerth lorsqu'il a annoncé, contre notre avis, la fusion des deux directions générales le 4 octobre 2007. Ajoutons que le gain de cette harmonisation a été très largement concentré sur une minorité de fonctionnaires de catégorie A+. Ce constat a été confirmé dans le rapport de la commission des finances de l'Assemblée nationale² « La fusion comme l'harmonisation des statuts et des rémunérations a principalement bénéficié aux personnels A+ alors que les catégories C et B ont fourni les bataillons des réductions d'effectifs ». Au fond, seule la revalorisation de l'indemnité mensuelle de technicité peut

¹ Rapport de la Cour des comptes relatif au bilan de la fusion de la Direction générale de la comptabilité publique (DGCP) et de la Direction générale des impôts (DGI) intitulé «*La fusion de la Direction générale des impôts et de la Direction générale de la comptabilité publique : une réforme payée à son juste prix ?*», octobre 2011.

² Rapport fait au nom de la commission des finances de l'Assemblée nationale sur le projet de loi de finances 2013, annexe 27, gestion des finances publiques et des ressources humaines, 10 octobre 2012.

valablement être considérée comme un « retour » aux agents : mais elle représente bien moins que le retour aux agents de 50% annoncé dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP).

La DGFIP n'est pas une administration coûteuse. Contrairement à une idée fausse très répandue depuis la sortie du rapport de l'Inspection générale des finances dit « Lépine » en 1999 (établi sur la base d'éléments de 1997), la DGFIP se situe depuis de nombreuses années dans une moyenne, en réalité plutôt basse, en termes de coût de gestion de l'impôt et de la dépense. Les missions comparatives de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sont éclairantes sur ce point. La DGFIP se situe en milieu du classement établi par l'OCDE alors qu'elle assure l'ensemble des missions fiscales, là où d'autres Etats ont fait le choix de privatiser une partie du recouvrement de l'impôt.

La situation de la DGFIP : n'est pas simplement inquiétante : à bien des égards, elle est même alarmante

Nous faisons nôtre le constat de la commission des finances de l'Assemblée nationale : « Plus que tout, les agents de la DGFIP s'inquiètent pour la sauvegarde des métiers et le maintien de la qualité de service. Leur dignité et leur conscience professionnelles sont en jeu. » La solution ne peut résider dans l'empilement des simplifications et de la dématérialisation comme l'avancent les pouvoirs publics. Des simplifications sont certes parfois nécessaires, mais elles ne peuvent pas constituer une « solution miracle », et ce d'autant plus que la législation et, au-delà, le contexte économique, tend à se complexifier. Quant à la dématérialisation, elle est déjà engagée mais n'a pas empêché la hausse de la charge de travail (voir l'annexe de notre courrier) et de sa complexité, elle n'a pas non plus réduit le besoin d'un service public « physique » et de proximité. Enfin, la solution ne peut venir d'un abandon de certaines missions car celles-ci sont toutes essentielles au bon fonctionnement de la vie en société.

Les défis auxquels la DGFIP fait face sont nombreux, complexes et essentiels pour les finances publiques nationales et locales.

Il en va ainsi de l'accueil du public, une mission centrale, qu'il s'agisse des impôts et des recettes dus par les particuliers (impôt sur le revenu, impôts locaux, contribution à l'audiovisuel public, impôts patrimoniaux recettes locales) que par les entreprises (impôts sur les sociétés, contribution économique territoriale, TVA). Dans tous les services, le nombre de contribuables et d'usagers se rendant à l'accueil a considérablement augmenté (près de 60% depuis 2002 pour la seule campagne « impôt sur le revenu »).

Mais les emplois ne suivent pas. Files d'attente de plus en plus longues, disponibilité très réduite pour répondre à des sollicitations nombreuses (32,6 millions d'usagers ont sollicité les services de la DGFIP en 2012), détection de la fraude et contrôle fiscal affaiblis, etc. Telles sont les conséquences concrètes de cette situation.

La question de la lutte contre la fraude fiscale est aussi en jeu. Le Premier Ministre a présidé un comité national de lutte anti-fraude en janvier 2013 et de nouvelles mesures ont été annoncées suite à « l'affaire Cahuzac ». Toute nouvelle mesure ne peut être efficace que si les effectifs sont suffisants pour gérer les dossiers, détecter la fraude, programmer et assurer le contrôle fiscal et recouvrer les sommes rectifiées. La lutte contre la fraude fiscale (estimée par notre organisation entre 60 et 80 milliards d'euros par an) ne peut donc être réellement efficace qu'avec un renforcement de tous les moyens, juridiques mais aussi matériels et humains.

Les nombreuses mesures fiscales votées chaque année devraient être anticipées et se traduire par une gestion prévisionnelle des moyens de gestion et de contrôle. Tel n'est pas le cas faute de temps et de moyens, ce qui augure mal de la mise en œuvre des futurs dispositifs tels que la révision des bases de la contribution foncière des entreprises ou de la mise en œuvre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) par exemple.

En matière de dépense publique, la réduction des délais de paiement est en jeu. Le Ministre de l'économie a déclaré le 14 novembre que l'Etat devait d'ici 2017 payer ses fournisseurs en 20 jours. Sachant qu'en 2011 le délai global de paiement de l'Etat se situait à 36 jours compte tenu du déploiement du progiciel CHORUS et des réorganisations concomitantes dans le secteur de la dépense, dans les conditions et avec les moyens actuels, cet objectif paraît difficilement atteignable.

Les finances locales constituent également un enjeu majeur : qu'il s'agisse de l'acte 3 de la décentralisation, de l'impact de la réforme des collectivités territoriales ou de la révision des bases, tout montre que la DGFIP a un rôle majeur à jouer dans la période.

Au-delà de ces exemples déjà très « parlants », dans tous les services, la charge de travail est en hausse, tout comme sa complexité comme en témoigne notre état des lieux figurant en annexe.

Il faut d'urgence en finir avec la dégradation de la qualité du service public et des conditions de travail des agents.

Les représentants de la Nation doivent le savoir : dans la situation actuelle, si les suppressions d'emplois et la baisse des moyens se poursuit, il y aura soit des abandons de certaines missions fiscales et financières régaliennes, soit des privatisations, soit encore une pression plus grande sur les agents qui se traduira inmanquablement par une dégradation de la qualité du service public et par une dégradation des conditions de travail avec le risque désormais avéré d'un « syndrome France Telecom ».

Notre organisation syndicale tire aujourd'hui la sonnette d'alarme : il faut un plan d'urgence qui doit passer par des mesures à effet rapide et par des mesures de plus long terme en matière d'emplois, de moyens financiers et d'orientation.

Dans l'immédiat, certaines mesures s'imposent : l'arrêt des suppressions d'emplois et de la baisse des moyens de fonctionnement, un plan d'amélioration des conditions de travail, un changement dans le mode de management, un maillage territorial fin et adapté aux besoins une reconnaissance de la qualification réelle des agents.

Au-delà, c'est d'un plan pluriannuel visant à renforcer ses missions et ses moyens dont la DGFIP a besoin.

Sans un renforcement de la DRFiP, il ne sera pas possible de prétendre : lutter contre la fraude, accueillir les contribuables et usagers, mettre en œuvre des réformes fiscales, bien gérer la dépense publique, conseiller les collectivités locales, recouvrer l'impôt et les recettes publiques... Alors que les choix budgétaires de ces prochaines années sont en discussion, nous vous alertons sur les dangers que pourrait porter le futur projet de loi de finances pour 2014 si la DGFIP était à nouveau touchée par une réduction de ses moyens.

Nous sommes bien entendu disponibles pour vous exposer en détail la réalité de la DGFIP, de la DRFiP et le contenu d'un plan de renforcement de ses services.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de notre considération distinguée.

Pascal VALIAMIN
Conseiller Syndical Régional
0692 23 53 94

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Pascal Valiamin', written in a cursive style.

Eric METRO
Secrétaire Départemental
0692 09 64 65

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Eric Metro', written in a cursive style.

Sphère fiscale	Valeur ancienne		Valeur récente		Variation annuelle		Variation période		Source
	Valeur	Millésime	Valeur	Millésime	en nombre	en %	en nombre	en %	
Nombre de déclarations de revenus	358 000	2 003	446 000	2 011	9 778	2,7%	88 000	24,6%	La réunion en chiffres 2003
<i>Nombre de télédéclarations télé-IR</i>	4 300	2 003	92 000	2 011	9 744	227%	87 700	2039,5%	<i>Digitex</i>
<i>Nb déclarations IR papier</i>	353 700	2 003	354 000	2 011	33	0%	300	0,1%	
Contribuables renseignés durant la campagne IR	62 400	2 003	85 000	2 011	2 511	4,0%	22 600	36,2%	La réunion en chiffres 2003
<i>% population renseignée à l'accueil/population déclarative</i>	17,43%	2 003	19,06%	2 011	+ 0,18 pt/an		1,63 pt		
Appels téléphoniques reçus durant la campagne IR	10 000	2 003	13 000	2 011	333	3,3%	3 000	30,0%	La réunion en chiffres 2003
<i>% population renseignée par téléphone/population déclarative</i>	2,79%	2 003	2,91%	2 011	+0,01 pt/an		0,12 pt		
Nombre de courriers électroniques	0	2 003	33 000	2 011			33 000	33000%	
Nombre d'entreprises soumises à la TVA	29 000	2 003	46 000	2 011	1 889	6,5%	17 000	58,6%	La réunion en chiffres 2003
<i>Nombre d'adhésion à téléTVA</i>	200	2 003	9 600	2 011	1 044	522%	9 400	4700,0%	
<i>Nb entreprises non télédéclarantes</i>	28 800	2 003	36 400	2 011	844	2,9%	7 600	26,4%	
Nombre d'entreprises soumises à l'IS	9 000	2 003	15 000	2 011	667	7,4%	6 000	66,7%	La réunion en chiffres 2003
Nombre d'entreprises soumises à la CFE (2002 TP)	29 000	2 003	46 000	2 011	1 889	6,5%	17 000	58,6%	La réunion en chiffres 2003
<i>Nb adhérents à TDFC</i>	5 000	2 003	20 000	2 011	1 667	33%	15 000	300%	
Nombre d'avis de TF	161 000	2 003	228 000	2 011	7 444	4,6%	67 000	41,6%	La réunion en chiffres 2003
Nombre d'avis de TH	223 000	2 003	290 000	2 011	7 444	3,3%	67 000	30,0%	La réunion en chiffres 2003
Nombre de locaux répertoriés par le cadastre	309 000	2 005	363 000	2 010	6 000	2,9%	54 000	17,5%	digitex
Nombre de publications foncières	74 000	2 003	90 000	2 011	1 778	2,4%	16 000	21,6%	La réunion en chiffres 2003 et PM pour 2011
Nombre de renseignements délivrés	68 000	2 003	89 000	2 011	2 333	3,4%	21 000	30,9%	La réunion en chiffres 2003 et PM pour 2011
<i>Taux d'impact de téléactes</i>	0%	2 003	47%	2 011					
Nombre de contrôles fiscaux externes	197	2 003	217	2 011	2	1,1%	20	10,2%	
Nombre de contentieux et gracieux reçus	42 000	2 003	54 000	2 011	1 333	3,2%	12 000	28,6%	La réunion en chiffres 2003 et Digital
Emplois sur 10 ans (2003-2012)	439	2 003	425	2 012			-14	-3,2%	La réunion en chiffres 2003 et Tagerfip
Nombre de foyers fiscaux pour 1 agent tous grades confondus	815		1 049		234	28,7%	dont -25 emplois B+C et + 11 emplois A et A+	soit - 25 emplois C	

Sphère gestion publique	Valeur ancienne		Valeur récente		Variation annuelle		Variation période		Source
	Valeur	Millésime	Valeur	Millésime	en nombre	en %	en nombre	en %	
Dépenses de l'Etat payées par la DRFIP :									
- budget général (en montant en Mds €)	5,03	2 007	5,27	2 011	4,8 M €	1%	0,24	4,77%	Service dépense et ORE
- comptes spéciaux (en montant)	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet			India / india 59
Nombre de mandats Etat	186 000	2 002	103 000	2 011	-8 300	-4,5%	-83 000	-44,62%	Service dépense
Nb mandats contrôlés	pas de CHD	2 002	11 500 (90% des enjeux)	2 011					Service dépense
Dépenses du SPL (en montant en Mds €)	3,35	2 003	5,30	2 010	278 M €	7,2%	1,95	58,21%	Requête infocentre DGFI
Nombre de mandats du SPL	421 817	2 003	483 923	2 010	6 901	1,8%	62 106	14,72%	ORE 2010 / ORE 2003
Nombre de titres du SPL	411 000	2 003	627 000	2 010	24 000	6,6%	216 000	52,55%	ORE 2010 / ORE 2003
Nombre de comptes de gestion du SPL	186	2 002	229	2 010	4	2,6%	43	23,12%	Rapport d'activité 2010
Nombre de pensions	17 567	2 002	26 108	2 011	854	4,9%	8 541	48,62%	Service pension / ORE 2002
Nombre de titres produits divers	7 376	2 002	4 098	2 011	-328	-4,4%	-3 278	-44,44%	Service produits divers
Nombre de redevances audiovisuelles	217 209	2 005	264 754	2 011	6 792	3,1%	47 545	21,89%	Pôle GF
Nombre de comptes CDC	1 759	2 003	2 438	2 011	75	4,3%	679	38,60%	Service CDC/DFT
Nombre de comptes dépôts de fonds	167	2 002	315	2 011	15	8,9%	148	88,62%	Service CDC/DFT
Emplois sur 10 ans (2003-2012)	391	2 003	393	2 012			2	0,51%	Service RH / ORE
							dont -26 emplois B+C et + 28 emplois A et A+	soit - 26 emplois C	